
Adresse du conseil général de la commune da Cambrai (Nord) qui applaudit au châtement des conspirateurs et dénonce un discours de Joseph Le Bon, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune da Cambrai (Nord) qui applaudit au châtement des conspirateurs et dénonce un discours de Joseph Le Bon, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 381-382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23026_t1_0381_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Convention, le sort qu'elle a fait subir immédiatement aux traîtres dont l'histoire n'aura jamais d'exemples. La salle a retenti de ces mots chéris : vive la République, vive la Convention, périssent tous les tyrans !

Où, représentants, votre soif ardente pour la liberté et l'égalité, sans lesquelles il n'y a plus de félicité publique, votre justice toujours à l'ordre du jour, votre accord sublime et votre intelligence nationale viennent de triompher d'une conspiration, auprès de laquelle les projets du monstrueux Catilina romain ne passeront dans les fastes de l'histoire que pour une simple intrigue.

Infatigables républicains, recevez-en la plus sincère félicitation. Continués le bonheur du genre humain; ne cessés de frapper de grands coups, que les grands et les petits ambitieux ne souillent plus le sol de la République; qu'on ne reconnoisse d'autre réputation que celle de la probité et de la vertu.

Sans-culottes de Paris, qui avés toujours été l'épée et l'arme naissante de la représentation nationale, recevés ici votre part de félicitation publique. Continués de mériter, par votre amour pour la liberté, le dépôt sacré; que, par vos veilles et vos soins infatigables, les infâmes conspirateurs et leurs lâches complices n'osent plus porter atteinte à l'auguste sénat, qui est le seul point de ralliement de tout vrai républicain; que nous aprenions bientôt que la partie conjuré de votre commune a subi le sort des monstres qu'elle a osé receller un moment dans son sein.

Jeunes républicains, élèves de l'école de Mars, vous venés de confirmer l'espoir que la République avoit déjà attendu de vos bras purs et vigoureux. Continués de bien mériter de la patrie en confondant vos armes et vos sentiments avec ceux de nos braves Parisiens, au moindre danger de la représentation nationale.

Représentans, la terreur et l'oppression ne sera plus à l'ordre du jour pour les vrais amis de la liberté. La vertu et la liberté ne seront plus de vains noms; vous réaliserez toujours nos plus douces espérances, celles du bonheur du peuple; et l'administration du district de Saint-Flour, constamment attachée aux principes de la Convention nationale, secondera vos vues de tout le pouvoir que le gouvernement révolutionnaire a mis dans ses mains. Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Périssent tous les rois et les tyrans !

NONGIER (?), GRANDET (*agent nat.*), BERNARD, R.
PARLINS (*présid.*).

[Applaudissements].

5

Le conseil général de la commune de Cambrai (1) applaudit au châtement des conspirateurs, et dénonce un discours de Joseph Le Bon.

Renvoi au comité de sûreté générale (2)

[Cambrai, 17 therm. II](3)

Citoyens représentans,

Il ne faut voir que la patrie, et non les individus. C'est une vérité que prouve le nouveau triomphe qui vient d'être remporté sur la faction la plus liberticide qui ait existée. Nous l'avons juré, citoyens représentans, jamais nous n'aurons d'autre point de ralliement que la Convention; jamais nous ne verrons que la patrie. Nous serions indignes d'être libres; nous deviendrions criminels si nous taisions des faits qui ont excités nos inquiétudes. Le salut de la patrie nous fait un devoir suprême de les faire connoître. C'est à vous, citoyens investis de la confiance du peuple, c'est à vous qui tenez le chaînon des trames liberticides qui viennent d'être heureusement déjouées, c'est à vous à juger des propos dont nous devons compte à la représentation nationale.

C'est au milieu d'une partie du peuple et des autorités constituées réunies, convoquées par lui dans le temple de l'Être suprême le 11 thermidor après-midi, que le représentant Joseph Le Bon, après avoir annoncé qu'il étoit rappelé à Paris pour des motifs qu'il ne pouvoit dire, s'exprima, dix minutes après, virtuellement en ces termes : « Des intrigans, des contre-révolutionnaires se remuent encore; ils accusent de nouveau Robespierre d'aspirer à la dictature, mais les braves vont se réunir pour déjouer ces traîtres etc. Nous les arrangerons, nous les arrangerons ».

Où, représentants, ces propos bien expressifs par eux-mêmes, ces propos rapprochés des autres par lui tenus antécédemment, nous ont donné lieu de soupçonner qu'il pouvoit être un des agens de l'horrible conjuration qui vient d'être anéantie.

Comment concevoir d'ailleurs que celui dont la conduite dans ces murs, a surpassé celle que tiendrait le despote le plus forcené de l'Asie, n'ait point été un agent de l'infâme Robespierre ? Comment concevoir que celui qui a, par ces propos, cherché à avilir aux yeux du peuple les autorités constituées; que celui qui, par ses discours, discrédita les domaines nationaux; que celui qui disposait des fonds publics pour se faire des créatures; qui fit compter de fortes sommes pour dépenses secrètes; qui prit un ton despotique au milieu de la société populaire; qui

(1) Nord.

(2) P.-V., XLIII, 129.

(3) C 313, pl. 1 246, p. 5. Publié par extrait au *Moniteur* (réimpr.), XXI, 445-446; *Débats*, n° 688, 385; *J. Fr.*, n° 684; *J. Mont.*, n° 102; *Ann. R.F.*, n° 251; *J.S.-Culottes*, n° 541; *J. Perlet*, n° 686; *J. Paris*, n° 587; *M.U.*, XLII, 362; *Ann. patr.*, n° DLXXXVI; *Rép.*, n° 233; *C. Eg.*, n° 721; *J. Jacquin*, n° 741.

avait, au spectacle, une place à part, et qui se mit dans une fureur outrée parce qu'une femme s'y étoit placée, et insulta à ce sujet à tout un public; qui, mettant tout en réquisition pour sa table et celle de ses satellites, qui menaçait d'incarcérer un républicain en faction, parce qu'il ne lui avait point présenté les armes, parce que probablement il ne l'avait point aperçu.

Comment concevoir enfin que celui qui a, par la terreur et la consternation, abâtardit l'esprit public, à tel point qu'il n'existait plus dans cette commune d'autre volonté que la sienne ou celles de ses affidés, ne soit point l'apôtre de la tyrannie et l'un de ses plus zélés partisans ?

Voilà, citoyens représentans, le tableau en raccourci de sa conduite. Ces détails seraient innombrables; ils seroient incroyables pour ceux qui, heureusement, n'en furent point les spectateurs.

Oui, représentans, c'est avec l'amertume dont ont été abreuvées des âmes pénétrées de l'amour de la liberté, que nous vous transmettons des détails dont nous gémissons encore.

Nous l'avouons, la tyrannie seule la plus outrée a pu, jusqu'à ce moment, comprimer nos âmes et nous faire dissimuler ces vérités.

Comment d'ailleurs aurions-nous pu vous les faire parvenir ?

Nous vous le disons, législateurs, avec le caractère véridique qui nous anime et l'énergie qu'ont naturellement des cœurs trop longtems affairés par la stupeur.

Qu'aussitôt que les papiers publics, qui annonçai[en]t que le représentant Le Bon étoit dénoncé, furent arrivés, la distribution en fut empêché[e] à l'insçu des autorités constituées; on battit la caisse vers le soir à effet de réunir les citoyens au lieu des séances de la société populaire, et qu'il fut annoncé que tous ceux qui ne s'y rendraient point, seraient regardés comme suspects.

L'adresse sortie en sa faveur de la cohue rassemblée au son de la caisse en la salle de la société populaire, n'a été que l'enfant de la terreur, de la subreption et de la tyrannie qui y régnaient. Ce fut l'ouvrage de ses créatures, et la crainte du supplice dont on menaça les citoyens, dirigea les mains d'un grand nombre de signataires.

Qu'outre cette crainte, plusieurs ne se décidèrent enfin à signer cette adresse mensongère que parce qu'ils apperçurent que la moindre résistance serait la source d'une scène dont il étoit difficile de calculer les suites.

Que presque tous ont ignorés le contenu de ce qu'ils ont signé; jusques là même que les envoyés porteurs de cette adresse, arrivés à Paris, pour ne point s'exposer à se faire incarcérer, durent changer la teneur de l'adresse qu'avaient rédigé[e] les créatures de Le Bon. Notamment Priniaux, Cutté et Galand, qui fut un des principaux instigateurs.

Citoyens représentans, aucun autre esprit ne nous anime que celui de la vérité et du maintien de la République une et indivisible, que nous soutiendrons jusque à la mort, comme nous l'avons juré.

Qu'on interroge les citoyens de cette commune : tous, soit en général, soit en détail, si

l'on excepte quelques créatures que Joseph Le Bon s'est fait et qu'il eut soin de placer ou replacer dans les autorités constituées, pour les contenir ou leur forcer la main au besoin.

Nous ne pouvons le dissimuler : plusieurs de ces créatures usent encore, en quelque manière, sur certains individus, d'un reste de pouvoir dont Le Bon a tant abusé. S. et F.

FOURNIER (*off. mun.*), J^{ph} PANISSET (*off. mun.*), DELSAUX-MOLE (*off. mun.*), COURTIEZ (*off. mun.*), Aug. BRENTIN (*off. mun.*), LEMAIRE-MARTHO (*off. mun.*), DELANGE (*off. mun.*), LEMOINE (*agent nat.*), MAIRESSE (*subst' agent nat.*) [et 19 signatures de notables].

Vu et approuvé et attesté par nous soussignés, membres du comité révolutionnaire, le 18 therm. II. RICHEZ, TUBON-INCHARD (*présid.*), DESPRETE (1).

6

La société des amis de l'égalité, de la liberté et de l'humanité, rue du Vert-Bois (2), applaudit au châtement des conspirateurs, proteste de son attachement à la Convention nationale, et offre une somme de 442 liv. en assignats pour servir à la construction d'un vaisseau (3).

[*La sté popul., séante rue du Vert-Bois, à la Conv.; s.d.*] (4)

Représentans,

La société des amis de la liberté, de l'égalité et de l'humanité, séante Rue du Vert-Bois depuis 1791 (v.s.), vient vous donner un gage de son amour.

Toujours surveillants, toujours unis, elle atendoit en applaudissant aux succès de nos armé[e]s, que la Convintion (*sic*) nationale donna le signal du combat contre la tyrannie; et chacun de ses membres, fidelle à ses serments à remplir, dans ce jour mémorable, les devoirs qui lui étoient imposés, en se ranjant autour de cette enceinte pour la défendre, et en marchant contre une commune rebelle.

Courage, représentans; l'idôle est renversé, les nouveaux Nérons sont rentrés dans la poussière, et le sénat est purifié.

Continués, par vos sages décrets, à faire trembler les traîtres en rendant aux patriotes la liberté dont ils étoient privés.

Recevez le dont (*sic*) que nous vous présentons pour l'armement du nouveau vaisseau *le Venjeur*: pauvre, notre offrande est le denier de la veuve et de l'orphelin, mais notre patriotisme est brûlant (5).

(1) La mention marginale porte en outre, sur l'original, renvoi au comité de législation. Elle est signée de Bar.

(2) A Paris.

(3) *P.V.*, XLIII, 129. Bⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l).

(4) C 315, pl. 1 264, p. 33 et 34; *J. Sablier*, n^o 1 486.

(5) Une phrase ajoutée en cet endroit: « quand aux calomni[e]s vomie[s] contre nous par des citoyens égarrés, se seroit nous souillés que d'y répondre ».